

Agence MCA-Morocco
Projet « Education et Formation pour l'Employabilité »

ACTIVITE

« FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI »

Appel à projets Fonds "Charaka"

Financement de la création/extension et de la reconversion de centres de formation professionnelle gérés dans un cadre de partenariat public-privé (PPP).

Mai 2017

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

CV	Curriculum Vitae
DFP	Département de la Formation Professionnelle
EFP	Etablissement de Formation Professionnelle
EFTP	Enseignement et Formation Technique et Professionnelle
ESP	Environment and Social Performance
FP	Formation Professionnelle
GIS	Genre et Inclusion Sociale
IFC	International Finance Corporation
MCA	Millennium Challenge Account
MCC	Millennium Challenge Corporation
OHS	Occupational Health and Safety
PPP	Partenariat Public Privé
SEGMA	Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome
SFI	Société Financière Internationale
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
TRE	Taux de Rentabilité Economique
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
\$	US Dollars
M \$	Million de US Dollars

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES ET ABREVIATIONS	2
TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	4
1. OBJET DE L'APPEL A PROJETS	5
2. CRITERES D'ELIGIBILITE	5
2.1. ELIGIBILITE DES ORGANISMES	5
2.2. ELIGIBILITE DES PROJETS	7
2.3. ELIGIBILITE DES ACTIVITES	10
3. PROCESSUS DE SELECTION DES PROJETS ET D'ATTRIBUTION DES DONS	12
4. MODALITES DE SOUMISSION ET D'EVALUATION DES PROJETS (PRESELECTION)	13
4.1. DOSSIER DE CANDIDATURE	13
4.2. INFORMATION ET ORIENTATION DES CANDIDATS	14
4.3. RECEPTION DES CANDIDATURES	15
4.4. EVALUATION DES OFFRES	15
ANNEXES	18

Introduction

Le Gouvernement du Royaume du Maroc (le «Gouvernement») et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, agissant à travers Millennium Challenge Corporation («MCC») ont signé, le 30 Novembre 2015, un deuxième programme de coopération (le «Compact») portant sur l'octroi, au Royaume du Maroc, d'un don de 450 millions \$US («Financement MCC»), auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement de 15% au minimum, destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté au moyen de la croissance économique.

L'Agence MCA-Morocco, ci-après « MCA-Morocco », est un établissement public créé en vertu de la loi n° 24-16, promulguée par le Dahir n° 1-16-142 du 21 Kaada 1437 (25 août 2016). Désignée comme Entité Responsable, cette Agence est chargée par le Gouvernement de la mise en œuvre du Programme objet du Compact et représente ainsi l'entité responsable de la gestion et de l'exécution du Compact.

Ce Compact comprend deux projets : i) l'Amélioration de la Productivité et de la Gouvernance du Foncier (rural et industriel) et ii) l'Education et la Formation pour l'Employabilité.

Le projet «Education et Formation pour l'Employabilité» a pour objectif d'améliorer l'employabilité des bénéficiaires à travers l'amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'accès équitable à l'éducation secondaire et à la formation professionnelle et ce, afin de mieux répondre aux besoins du secteur privé. Il est composé de deux activités : « **l'Education secondaire** » et « **le Développement de la formation professionnelle et de l'emploi** ».

L'activité « développement de la formation professionnelle (FP) et de l'emploi » comprend : 1) la mise en place d'une formation professionnelle tirée par la demande du secteur privé par la création d'un Fonds pour le financement de la création, l'extension ou la reconversion de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de partenariat public-privé ("**PPP**") 2) l'appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle ; 3) la promotion de l'emploi inclusif par des financements innovants axés sur les résultats permettant l'insertion des femmes économiquement inactives et des jeunes chômeurs à risque issus des zones urbaines et périurbaines dans le marché du travail et 4) l'appui à la mise en place d'un système intégré d'observation du marché du travail.

La 1^{ère} sous-activité qui concerne la création d'un Fonds de la Formation Professionnelle, ci-après appelé le Fonds "Charaka"¹, appuiera (i) la création ou l'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de Partenariat Public-Privé ("**PPP**"), et (ii) la réhabilitation et la reconversion de centres publics de formation professionnelle d'un modèle de gestion traditionnel géré par le secteur public en un modèle tiré par la demande du secteur privé et géré en PPP.

On entend par "Partenariat Public Privé" dans cet appel à projets, un contrat à long terme (maximum 30 ans à partir de la mise en route du centre), conclu entre une entité publique et une entité privée, comme stipulé au paragraphe 2.2, ayant pour objectif de concevoir et de mettre en œuvre des projets de création, d'extension ou de reconversion d'établissements de formation professionnelle dont l'offre de formation est tirée par la demande du secteur privé et qui répondent aux normes et aux standards de qualité définis dans cet appel à projets.

Le Fonds "Charaka" a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de la formation et à son adéquation avec les besoins du secteur privé en favorisant la flexibilité et l'autonomie des établissements de formation et en les responsabilisant de l'atteinte des résultats.

¹ "Charaka" est un mot en arabe qui signifie partenariat.

Le budget réservé à ce Fonds est de 103.72 millions de dollars US (\$73.72 M du financement du Compact et \$30M de la contribution marocaine). 10% de ce fonds (10.37 M) est réservé à l'administration et à la gestion du fonds et le reste - \$93.35M – sera consacré aux subventions.

1. Objet de l'appel à projets

L'objet de cet appel à projets est d'inviter les partenaires potentiels concernés à présenter des propositions de projets à financer dans le cadre du Fonds Charaka, visant la création ou l'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de Partenariat Public-Privé ("PPP") et (ii) la reconversion de centres publics de formation professionnelle déjà existants d'un modèle de gestion traditionnel piloté par le secteur public en un modèle tiré par la demande du secteur privé et gérés en PPP. Ces propositions doivent satisfaire les critères d'éligibilité des organismes ou candidats habilités à soumissionner, des projets et des activités proposées définis ci-dessous au point 2.

La sélection des projets se fera en deux étapes. Une première étape de présélection (Phase1-présélection) et une seconde étape de sélection (Phase 2-sélection finale), plus fine et plus détaillée.

Cet appel à projets concerne la phase de présélection des projets.

2. Critères d'éligibilité

2.1. Eligibilité des organismes

Sont éligibles aux subventions les partenaires publics et privés définis dans le tableau suivant en fonction de la nature des projets (création/extension ou reconversion). Ce tableau résume également la composition exigée du partenariat PPP, les missions des partenaires ainsi que les partenaires obligatoires et ceux qui assumeront un rôle d'appui :

	Cas des créations/extensions PPP existants	Cas de reconversions des EFP publics à gestion classique en PPP	Rôle/missions
Partenaire privé	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaire obligatoire : Organisation/Association professionnelle - Partenaires d'appui : <ul style="list-style-type: none"> o Organisations non gouvernementales (ONG)/ Associations o Etablissement de formation professionnelle privée o Tout autre organisme privé à but non lucratif opérant dans le domaine de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaire obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> o Organisation/Association professionnelle - Partenaires d'appui : <ul style="list-style-type: none"> o Organisations non Gouvernementales (ONG)/ Associations o Tout autre organisme privé à but non lucratif opérant dans le domaine de la formation 	Contribue à la conception et à la mise en œuvre du projet, gère ou contribue à la gestion de l'EFP, veille sur l'adéquation de la formation aux besoins du secteur privé et développe les capacités de l'autofinancement de l'EFP.
Partenaire public	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaire obligatoire : 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur de formation professionnelle public 	Contribue à la conception et à la mise en œuvre du

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ministère, opérateur de formation professionnelle public ou/et ; ○ Etablissement public /Entreprise publique / Agence publique - Partenaires d'appui : <ul style="list-style-type: none"> ○ Régions ○ Collectivités locales ○ Tout autre organisme public habilité 		projet, contrôle la qualité, assure la reconnaissance des diplômes en lien avec le DFP, contribue au financement de la formation, veille sur la durabilité du projet après le Compact II.
--	---	--	---

	Cas des créations/extensions PPP existants	Cas de reconversions des EFP publics à gestion classique en PPP	Rôle/missions
Chef de file/ portage du projet	L'organisation professionnelle concernée, sauf si elle ne dispose pas d'assez d'expérience et de ressources nécessaires. Dans ce cas, le partenaire public assure le portage	L'opérateur de formation public concerné	

Dans les deux cas, il est recommandé d'associer un partenaire technique, national, international, public ou privé, en particulier pour les projets de grande taille, complexes ou qui envisagent de mettre en place des formations dans des domaines pour lesquels le Maroc ne dispose pas de savoir-faire.

La présence d'un partenaire financier serait également souhaitable pour contribuer au financement des projets.

Les organisations professionnelles porteuses de projets pertinents et qui n'arrivent pas à trouver un partenaire public peuvent déposer seules leurs propositions. A l'issue de l'évaluation, et au cas où ces projets s'avèrent pertinents, des discussions peuvent être menées avec le Ministère en charge de la Formation Professionnelle (SEFP) sur la possibilité d'assumer le rôle du partenaire public, et ce, dans la limite de deux projets maximum sur l'ensemble des projets retenus dans le guichet « création ».

Les organismes non-éligibles sont :

- Les partis politiques ;
- Les employés de MCA-Morocco, MCC, ou toute autre entité affiliée à MCA-Morocco et/ou à MCC ;
- Toute entité apparaissant dans la liste "List of Parties excluded from Federal Procurement and Non-Procurement programs" consultable à travers le site <https://www.epls.gov/>
- Les personnes entamant une procédure de liquidation ou en redressement judiciaire ;

- Toute entité exclue en vertu des dispositions générales de MCC consultable à travers le site www.mcc.gov/guidance/compact/general_provisions.pdf.
- Toute personne ou entité (i) figurant sur la liste noire pour participer à des marchés financés par la Banque mondiale, (ii) ou interdite ou suspendue de participation dans des marchés financés par le Gouvernement fédéral des États-Unis (iii) ou autrement interdite par la législation des États Unis, ou par un ordre exécutif, ou en vertu des politiques des États-Unis, y compris toutes politiques antiterroristes en vigueur, sera exclue des dons, subventions ou des marchés adjugés dans le cadre du Compact.

Sans se limiter à ce qui précède, ces dispositions excluent également de l'éligibilité, dans le cadre de tout achat ou acquisition effectué par un bénéficiaire de dons ou subventions du Compact, toute personne morale ou physique ayant reçu des fonds d'un pays, d'une entreprise domiciliée dans ou possédant une activité principale/partie importante de ses activités dans un pays, soumis à une sanction ou à une restriction par la législation ou la politique des États Unis (un «pays inéligible»).

2.2. Éligibilité des projets

2.2.1. Nature et périmètre des projets éligibles

Sont éligibles aux subventions, les projets de partenariat public-privé visant la création, l'extension ou la réhabilitation/reconversion d'établissements de formation professionnelle qui :

- a. Dispensent une formation initiale (formation diplômante reconnue). Les formations qualifiantes, continue ou de pré-embauche ainsi que des actions de validation des acquis de l'expérience ou autres services aux entreprises sont encouragées en plus de la formation initiale diplômante pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi et favoriser en même temps la génération de recettes supplémentaires par les établissements ;
- b. Répondent à un besoin en compétences du secteur privé dûment justifié à travers une analyse et une justification des besoins ;
- c. Respectent les normes et les standards de qualité définis au point 2.2.2 de cet appel à projets ;
- d. Respectent le cadre légal et réglementaire du Gouvernement marocain et les directives de MCC liées aux normes de performances environnementales et sociales, et toutes autres questions requise par le Compact.

A part les secteurs extractifs, tous les secteurs sont éligibles. Le Fonds privilégiera les secteurs créateurs d'emplois.

Tous les niveaux, les diplômes et certificats de la formation professionnelle définis par les textes en vigueur sont éligibles (CAP, S, Q, Bac Pro, T, TS). Les nouvelles créations de centres de formation ou de nouvelles filières devront s'engager dans le processus de reconnaissance de leurs diplômes selon la réglementation en vigueur. Sont aussi éligibles les diplômes et certificats internationaux publics ou privés et reconnus au sein de leurs pays d'origine.

Le montant des projets doit se situer entre 3 et 10 millions de \$US pour les créations et de 1 à 5 millions de \$US pour les extensions et les reconversions. Compte tenu de la durée du Compact qui

ne peut dépasser 5 ans à partir de la date d'entrée en vigueur, la durée de réalisation des activités des projets financés par MCC ne devra pas dépasser quatre (4) ans, et ne doit en aucun cas dépasser la durée du compact.

2.2.2. Normes et standards de qualité exigés

Les projets éligibles au financement du Fonds "Charaka" devront respecter dans leur conception les normes et les standards de qualité précisés ci-après. Les candidats sont invités à faire preuve d'innovation dans leurs propositions favorisant ainsi une formation de qualité qui répond aux besoins du secteur privé en compétences.

a. Une gestion autonome et partenariale des établissements de formation :

Le tableau, ci-après, précise les exigences à respecter selon la nature du projet :

Cas des créations/extensions PPP existants	Cas de reconversions EFP à gestion classique
a. Pilotage des établissements	
L'instance de pilotage devra être constituée majoritairement des professionnels. L'Etat doit être représenté dans le comité (Ministère chargés de la FP, des Finances et de tutelle du secteur).	La composition de l'instance chargée du pilotage de l'établissement devra être conçue ou revue de telle sorte à ce que les professionnels soient fortement représentés par rapport à l'organisation initiale.
L'EFP applique réellement les décisions du CA	L'organisation proposée permet une application réelle des décisions et des orientations de l'instance chargée du pilotage
Le pilotage couvre aussi les aspects financiers	
Le pilotage devra se baser sur un projet d'établissement à moyen terme élaboré de manière participative et approuvé par l'instance de pilotage	
a. Ingénierie de formation	
Les professionnels contribuent à toutes les phases de l'ingénierie de formation. Ils participent dans la conception de l'offre de formation, sa mise en œuvre et son évaluation. Ils actualisent régulièrement les programmes de formation.	
b. Recrutement et gestion des formateurs	
L'EFP est responsable du recrutement et de la gestion de ses formateurs ainsi que de leur formation continue	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Administration centrale implique les EFP dans l'opération de recrutement (définition des fiches de postes, entretiens, ...) pour les nouveaux recrutements ; ▪ L'EFP a une marge de manœuvre dans la gestion de ses formateurs (avancement, primes, évaluation, sanction, etc.) ; ▪ L'EFP identifie les besoins de formation de ses formateurs et met en œuvre individuellement ou en concertation avec l'administration centrale, le plan de formation de formateurs ; ▪ L'EFP a la possibilité de placer ses formateurs en entreprise pour des stages de formation ; ▪ L'EFP, dans le cas de la délégation/cession totale de sa gestion au secteur privé, est responsable du recrutement et de la gestion de ses formateurs, sous l'autorité de l'instance de pilotage du centre.

<p>Le statut juridique de l'EFP lui permet d'avoir une autonomie morale, financière et suffisamment de flexibilité pour mettre en œuvre les décisions de l'instance de pilotage et effectuer des recettes et des dépenses.</p>	<p>Plusieurs cas sont possibles allant d'un cas simple de renforcement de l'autonomie à un cas extrême de cession de la gestion du centre au secteur privé, à titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour les établissements sous statut SEGMA (Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome), proposer des solutions innovantes qui leur permettent d'avoir un maximum de souplesse dans la gestion financière ; – Pour les établissements sous le budget général, passer sous statut SEGMA ou se rattacher à une autre structure sous statut SEGMA ; – Pour tous les types d'établissements, céder la gestion de tout ou partie des missions de l'établissement à une entité privée.
--	---

Les différents modèles de gouvernance proposés par les candidats doivent être conformes à la législation et la réglementation marocaine en tenant compte des engagements pris dans le cadre du Compact II.

- b. Des programmes de formation élaborés/actualisés selon une approche basée sur les compétences** requises par les entreprises. Des analyses fines des emplois métiers ciblés devront être réalisées pour justifier l'offre de formation et identifier les compétences à développer chez les apprenants. Le programme devra être approuvé par l'autorité administrative responsable ;
- c. Un mode de formation basé sur l'alternance** (formation alternée ou par apprentissage) entre une formation théorique, générale et technologique au niveau de l'établissement et une formation pratique au niveau de l'entreprise ;
- d. Des formateurs ayant un vécu professionnel ou formés régulièrement en entreprise sur le volet pédagogique ;**
- e. Un plan d'intégration du genre et d'inclusion sociale** établi selon les directives du Gouvernement marocain et de MCC ;
- f. Une infrastructure qui respecte les normes en vigueur en particulier les normes de la santé et de la sécurité au travail (OHS) de la SFI (Société Financière Internationale** relevant du groupe de la Banque Mondiale) ;
- g. Un niveau d'équipements qui répond aux standards de la profession et aux normes OHS;**
- h. Respect du cadre légal et réglementaire du Gouvernement marocain et des directives de MCC en matière environnementale et sociale et toutes autres questions requises par le Compact.**
- i. Un rapport coût/efficacité et un rendement économique du projet raisonnable (en dessus de 10%).**

2.2.3. Contribution des candidats

Les candidats sont tenus d'apporter une contribution au financement de leurs projets d'au moins 10% du coût global du projet. Cette contribution peut être en nature (terrain, bâtiment pour les créations) et/ou monétaire.

2.3. Eligibilité des activités

Les coûts éligibles sont toutes les dépenses prédéfinies et autorisées dans le présent appel à projets ou l'accord de subvention. Toutes les dépenses effectuées par le bénéficiaire de la subvention devront respecter le budget figurant dans l'Accord de Subvention. Elles doivent être conformes à aux dispositions générales de MCC, consultables sur le lien suivant :

https://www.mcc.gov/resources?fwp_resource_type=compact-implementation-guidance&fwp_paged=2

La liste des coûts éligibles est donnée ci-après :

- Travaux d'infrastructure
 - Etudes architecturales et techniques
 - Travaux de construction et de réhabilitation
 - Contrôle technique des travaux
- Elaboration de programmes de formation
 - Etudes préliminaires
 - Analyses de situations de travail/ référentiels de compétences
 - Programmes de formation
 - Guides d'appui
 - Référentiels Emplois Métiers et Référentiels Emplois Compétences
 - Modules de formation sur les «soft skills»
- Equipements des établissements
 - Equipements techniques de formation
 - Matériel informatique
 - Matériel didactique
 - Ouvrages techniques et pédagogiques
 - Mobilier de bureau
- Equipements des internats et de restauration
- Développement et mise en œuvre des outils et mécanismes de recrutement du staff administratif et technique des centres
- Formation des formateurs et du personnel de gestion
 - Elaboration des plans de formation
 - Organisation des actions de formation
 - Stages de formation à l'étranger
 - Séances d'accompagnement et de coaching du personnel pédagogique et administratif
- Elaboration de plans de développement des centres (projets d'établissements) ;
- Mise en œuvre de plans d'atténuation de risques liés à l'environnement et à l'hygiène/ sécurité ;
- Appui au coût de fonctionnement :
 - Communication, information et sensibilisation :
 - Production de supports de communication
 - Organisation d'actions d'information et de campagnes de communication
 - Organisation de conférences, de séminaires ou d'ateliers de travail ;
 - Activités de suivi de l'insertion des lauréats ;
 - Activités d'orientation et de recrutement des stagiaires ;
 - Appui des lauréats dans la recherche de leur premier emploi ;
 - Développement et mise en œuvre de la stratégie GIS (certification RSE, programmes de recrutement des stagiaires sensibles au GIS, etc.) ;

- Frais liés au fonctionnement et aux dépenses courantes (impression, publication, eau, électricité, téléphone, internet, petit matériel, etc.) ;
- Les prestations de sécurité, de jardinage et de nettoyage.

Il est à noter que MCA-Morocco contribuera partiellement au financement de ces différents coûts de fonctionnement durant les 2 premières années de mise en route des centres de formation. Les partenaires sont tenus de prendre la relève après cette période et celle post-Compact. Ces détails seront négociés et arrêtés lors de la préparation des conventions de subvention.

Les coûts non-éligibles sont définis comme suit :

- Toute dépense non-autorisée dans l'appel à projets ou l'accord de subvention ;
- Toutes obligations antérieures du bénéficiaire de subvention à l'égard du Gouvernement marocain ;
- Les créances irrécouvrables du bénéficiaire de la subvention ;
- Les achats de biens ou services provenant de pays inéligibles ou d'une personne ou entité (i) figurant sur la liste noire pour participer à des marchés financés par la Banque mondiale, (ii) ou interdite ou suspendue de participation dans des marchés financés par le Gouvernement fédéral des États-Unis (iii) ou autrement interdite par la législation des États Unis, ou par un ordre exécutif, ou en vertu des politiques des États-Unis, y compris toutes politiques antiterroristes en vigueur.
- Les coûts de la main-d'œuvre pour les employés du Gouvernement marocain et les employés des universités et instituts de recherche financés par le Gouvernement marocain ;
- Toutes dépenses liées aux biens ou activités illégales au titre du Droit marocain ou américain,
- Les achats ou activités qui ne sont pas nécessaires pour la réalisation du but de la subvention, comme précisé dans le présent appel à projets ;
- Subventions à d'autres organismes ;
- Activités de levées de fonds ;
- Crédits ;
- Coûts de lobbying;
- Taxes.

La liste des activités non éligibles est donnée ci-après :

(1) Les activités qui risquent d'impliquer la relocalisation ou l'expansion à l'extérieur des États-Unis, d'une entreprise domiciliée aux États-Unis, si la production non américaine dans une telle relocalisation ou expansion remplace une partie ou la totalité de la production de ladite entreprise et réduit le nombre de ses employés; (2) activités susceptibles de causer un risque significatif pour l'environnement, la santé ou la sécurité, telles que définies par les lignes directrices de MCC en matière d'environnement. Cela inclut les projets impliquant une réinstallation involontaire ; (3) Toute activité qui enfreigne les limitations en matière d'utilisation du financement de MCC énoncées à la section 2.7 du Compact, ou qui est autrement inadmissible en vertu de la loi ou de la politique des États-Unis.

3. Processus de sélection des projets et d'attribution des dons

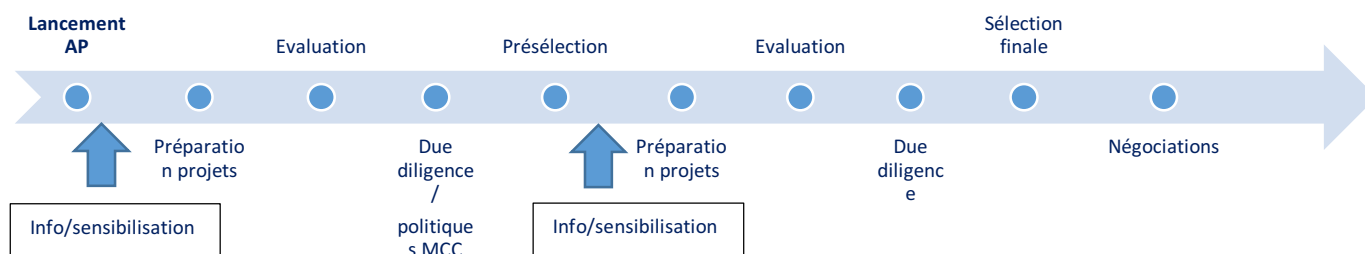
La sélection des projets se fera en deux phases :

- Une première phase de présélection (Phase1-présélection) qui consiste à filtrer les projets qui remplissent les conditions d'éligibilité, de pertinence et de capacités des partenaires à mettre en place des projets de formation en Partenariat Public Privé;

A l'issue de l'évaluation des propositions, et pour assurer un équilibre entre les secteurs et les régions et éviter les redondances à l'intérieur d'un même secteur et/ou une même région, MCA-Morocco se réserve le droit d'écarter les projets redondants les moins bien classés même s'ils obtiennent le score minimum exigé (voir les modalités d'évaluation de la phase de présélection au point 4.4).

- Une seconde phase de sélection (Phase 2-sélection finale), qui exige des candidats présélectionnés des propositions plus fines et plus détaillées.

Le schéma suivant illustre le processus de l'appel à projets depuis le lancement jusqu'à l'attribution des dons :



Durant les deux phases, MCA-Morocco est tenue de mobiliser ses ressources et des consultants spécialisés pour la vérification des données et des informations contenues dans les projets proposés, l'analyse de la cohérence des activités, de la pertinence des projets, de la raisonnabilité des coûts, de la faisabilité juridique des modèles de gouvernance proposés, etc.

Le présent appel à projets concerne la 1^{ère} phase de présélection.

4. Modalités de soumission et d'évaluation des projets (présélection)

4.1. Dossier de candidature

Le dossier de candidature pour cette phase devra être constitué des éléments suivants :

➤ **Dossier administratif :**

- 1. Les pièces administratives prouvant le statut juridique des partenaires de gouvernance PPP du projet comme stipulé dans la section 2.1 de cet appel à projets ;**

➤ **Dossier technique :**

- 2. Le formulaire du projet (note conceptuelle) comprenant :**

2.1. Volet Formation Professionnelle :

- Les informations sur les partenaires de gouvernance et leur expérience et capacités en la matière ;
- L'analyse et la justification du besoin de création/extension/reconversion du centre de FP ;
- la description du projet (activités prévues) ;
- le modèle de partenariat/gouvernance proposé ;
- Le budget et les sources de financement, répartis par catégorie de dépense avec une indication de la contribution des partenaires au projet ;
- Les ressources humaines (RH) dédiées à la mise en œuvre des activités du projet et leurs qualifications. Il s'agit des RH qui relèvent des partenaires de gouvernance PPP (voir section 2.1). ;
- Toutes autres informations utiles, notamment celles servant pour le calcul de la rentabilité économique du projet (voir annexe 3).

2.2. Volet Genre et Inclusion Sociale :

Présenter une note synthétique qui décrit les aspects suivants :

- L'approche d'intégration du genre en particulier l'accès des filles à des filières valorisantes, les conditions de formation favorisant leur rétention et le suivi post formation pour favoriser l'accès des filles au marché du travail.
- L'approche d'inclusion sociale pour favoriser l'accès des jeunes issus des couches sociales défavorisées à l'offre de formation proposée.

2.3. Volet Performance environnementales et sociales :

Le candidat est tenu de répondre aux questions suivantes :

- Impact dû à l'acquisition/accès au foncier
 - Est-ce que le projet requiert une expropriation et/ou une réinstallation temporaire ou définitive ;
 - Est-ce que le projet pourrait être la cause principale de la perte partielle ou totale de sources de revenus (population ayant des droits formels ou informels) ;
- Impact sur l'eau souterraine et de surface :
 - Est-ce que les déchets générés pendant la réalisation du projet ou durant sa mise en service auront un impact sur le milieu environnant et sur les eaux de surface ou souterraines ?
- Impact sur le bien-être des populations environnantes :
 - Est-ce que le projet implique le déplacement des habitations ?

- Est-ce que le projet expose la population ou des habitats aux inondations ?
- Est-ce que le projet va générer des odeurs ou des nuisances sonores excessives pouvant indisposer les utilisateurs ou le voisinage ?
- Conformité avec le plan d'aménagement de la zone d'implantation du projet :
 - Est-ce que le projet est compatible avec l'utilisation des terrains environnants et aux dispositions des documents d'urbanisme en vigueur dans la localité concernée ?
- Conformité par rapport aux normes d'infrastructure :
 - Est-ce que les travaux de réhabilitation nécessitent des autorisations préalables ?
 - Est-ce que les améliorations en infrastructure s'insèrent dans une logique de durabilité des investissements (changements climatiques, conception des bâtiments permettant une utilisation logique et efficace des espaces, maintenance, etc...) ?

2.4. Volet Infrastructure :

- Pour les projets de création/extension de centres de formation, les candidats sont tenus de fournir :
 - La configuration générale/programme physique de l'établissement à créer ;
 - Un organigramme fonctionnel de l'établissement et un plan de masse, avec une récapitulation des salles par types de locaux et les ateliers ;
 - L'indication sur le lieu d'implantation avec un plan de localisation ;
 - Les études à réaliser et l'estimation budgétaire.
- Pour les projets de reconversion :
 - Diagnostic/état des lieux des centres ;
 - Description des travaux requis pour une mise aux normes.
 - Un organigramme fonctionnel de l'établissement et un Plan de masse, avec une récapitulation des salles par type de locaux et les ateliers ;
 - Photos et plan d'architecture de l'établissement si existant ;
 - Les études à réaliser et l'estimation budgétaire

3. Un accord préliminaire de principe entre les partenaires (voir annexe 2) ;

4. La check-list du dossier de candidature renseignée par le candidat (point VI de l'annexe 1).

4.2. Information et orientation des candidats

Une fois l'appel à projets lancé, MCA-Morocco organisera des rencontres d'information/orientation dans quatre villes, au profit des candidats potentiels intéressés au niveau national, et ce comme suit :

Ville	Date	Lieu	horaires
Casablanca	14 Juin		11h – 13h
Agadir	15 Juin		11h – 13h
Tanger	20 Juin		11h – 13h
Fès	22 Juin		11h – 13h

L'objectif de ces rencontres est d'informer les candidats potentiels sur le but et les objectifs du Fonds "Charaka", les critères d'éligibilité des projets, les partenaires et les modalités de préparation, de soumission et d'évaluation des projets.

Ces rencontres d'information seront également une opportunité pour établir des contacts entre les différents partenaires intéressés par le projet (publics, associations professionnelles, partenaires techniques et financiers, etc.).

4.3. Réception des candidatures

Les propositions devront être déposées ou postées dans une enveloppe scellée, adressées, au plus tard le 31 octobre 2017 à 16h, directement à MCA-Morocco à l'adresse suivante :

Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohamed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, annexe de la Présidence du Gouvernement, avenue Allal El Fassi- Madinat Al Irfane, Hay Riad, Rabat- Maroc-

Elles doivent être rédigées en langue française et soumises en cinq exemplaires.

En plus, les propositions devront être soumises **obligatoirement** en ligne via le site web : **www.charaka.MCA-Morocco.ma**

Il est à noter que seul le formulaire de candidature joint en annexe 1 sera adopté par le panel d'évaluation pour l'évaluation des projets. Il est donc extrêmement important que ce document comporte TOUTES les informations pertinentes concernant le projet.

L'enveloppe extérieure doit porter les indications suivantes :

<p>MCA-Morocco, Fonds "Charaka" pour la Formation professionnelle tirée par la demande du secteur privé Adresse indiquée dans l'appel à projets</p> <p>Nom complet du candidat : Adresse du candidat : "Ne pas ouvrir avant la séance officielle d'ouverture des plis"</p>
--

4.4. Evaluation des offres

4.4.1. Critères d'évaluation

Avant de soumettre les offres au panel désigné pour l'évaluation, il sera procédé à une vérification des dossiers de candidature par rapport à la check-list définie dans le formulaire de candidature.

Les offres retenues seront évaluées par le panel selon les critères suivants :

Critères	Sous-critères	Score
a. La pertinence et la qualité des projets 50%	- Justification du projet	25%
	- Modèle de gouvernance PPP proposé : <ul style="list-style-type: none"> ○ Standards qualité respectés tels que définis en 2.2.2 de cet appel à projet ○ Faisabilité juridique du modèle proposé 	20%

	- Contribution à l'investissement	5%
b. La capacité des partenaires de gouvernance à gérer le projet 25%	- Les partenaires disposent d'une expérience significative en matière de gestion de projets similaires	10%
	- Les partenaires disposent des ressources humaines expérimentées et compétentes pour mener les activités prévues par le projet	15%
c. La prise en compte des aspects genre et inclusion sociale 10%	- La proposition démontre que les partenaires ont bien saisi les considérations clés liées au genre et à l'inclusion sociale et ont décrit une approche appropriée pour adresser ces considérations.	10%

Critères	Sous-critères	Score
d. La durabilité /soutenabilité 15%	- Degré d'autonomie financière dans la phase post projet	5%
	- Engagement et capacité des partenaires publics et privés à supporter les frais de fonctionnement durant et post Compact	10 %
Total		100%

Ne seront retenus à l'issue de cette évaluation que les projets qui atteignent un score global de 70% minimum et qui obtiennent plus de 50% de la note pour les critères a et b.

Pour assurer un équilibre entre les secteurs et les régions et éviter les redondances à l'intérieur d'un même secteur et/ou une même région, MCA-Morocco se réserve le droit d'écarter les projets redondants les moins bien classés même s'ils obtiennent un score global au-dessus du score exigé.

4.4.2. Période de revue des politiques MCC.

Les propositions retenues à l'issue de la 1^{ère} phase d'évaluation (présélection) seront soumises pour une revue de MCC pour la vérification de leur conformité par rapport à ses politiques..

4.4.3. Période de due diligence initiale :

Sur la base du rapport du panel, MCA-Morocco engage des experts/consultants et/ou mobilise ses ressources humaines concernées pour effectuer les vérifications de "due diligence" nécessaires. Cette due diligence initiale sera réalisée en parallèle avec la revue des politiques de MCC, et couvrira les aspects suivants :

Infrastructure : MCA-Morocco veillera sur le respect des normes/directives nationales et de MCC en matière d'infrastructure et vérifiera, d'une manière globale, la faisabilité du projet en lien avec les résultats attendus du projet et les délais impartis, y compris l'analyse de la situation du terrain proposé et ce, à travers des visites de sites d'implémentation proposés.

Environnement/santé-sécurité : MCA-Morocco veillera au respect des normes/directives nationales et de MCC en matière d'environnement et de santé/sécurité, et mènera une évaluation préliminaire de l'impact environnemental et social, et ce, à travers des visites de terrain.

Taux de rentabilité économique : MCA-Morocco, en étroite collaboration avec les économistes de MCC, s'assurera que le taux de la rentabilité économique (ERR) des projets à l'issue de la sélection finale est d'au moins 10%. Cependant, durant cette phase de présélection, les projets ayant un TRE en dessous de 10% peuvent être retenus sous réserve d'un travail d'affinement des projets qui sera opéré durant la phase de sélection finale pour atteindre les 10%.

Les projets présentant un taux de rentabilité économique inférieur à 8% seront écartés. Le détail du modèle de calcul du TRE est fourni dans l'annexe 3.

Les résultats issus de ces périodes de revue des politiques MCC et de due diligence initiale entamées en parallèle seront pris en compte par les membres du panel dans la revue du rapport d'évaluation. Ce rapport final de la phase de présélection sera ensuite soumis pour la Non Objection (N/O) de MCC sur les aspects liés au processus d'évaluation poursuivi.

4.4.4. Octroi de primes d'assistance technique pour les candidats présélectionnés

Les candidats présélectionnés percevront des primes d'aide à la mobilisation de l'assistance technique dont ils auront besoin pour affiner leurs projets sur les plans pertinence/opportunité, genre et inclusion sociale, aspects infrastructure et performances environnementales et sociales, etc., et ce en fonction des besoins de chacun.

Cette prime est de 10 000\$US pour les candidats retenus pour le guichet « création » et de 5 000 \$US pour les candidats retenus pour les guichets « reconversion » ou « extension ».

Ces primes seront régies par des conventions de subvention à conclure entre MCA-Morocco et les candidats finalement retenues à l'issue de la phase de présélection. Les modalités de décaissement de ces primes seront définies ultérieurement.

Annexes

Annexe 1 : Formulaire de candidature

AGENCE MCA-MOROCCO

Projet "Education et Formation pour l'Employabilité"

ACTIVITE

« FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI »

**Fonds "Charaka" pour la Formation Professionnelle Tirée par la
Demande du Secteur Privé.**

FORMULAIRE DE SOUMISSION A LA PHASE DE PRESELECTION

(Note conceptuelle)

Titre du Projet :
Nom du Candidat :

AVIS

Prière de lire et de remplir ce formulaire attentivement.

Ce formulaire de projet servira pour présélectionner les projets qui remplissent les conditions d'éligibilité, de pertinence et de capacité à mettre en œuvre des projets de formation professionnelle en partenariat public privé.

Les candidats retenus à l'issue de cette phase passeront à la seconde étape de sélection finale et seront invités à préparer une offre plus détaillée.

La proposition doit être concise et précise tout en mettant en exergue la manière dont les objectifs du projet seront atteints, les avantages qui en découlent et la manière dont il est pertinent pour les objectifs du Fonds.

Les propositions manuscrites ne seront pas acceptées.

<p>IMPORTANT! Veuillez noter que seul le formulaire de la phase de présélection sera adopté par le panel d'évaluation. Il est donc extrêmement important que ce document comporte TOUTES les informations pertinentes concernant le projet. Aucun autre document supplémentaire ne sera envoyé.</p>
--

Le formulaire devra être rédigé en français et renseigné et soumis en même temps en ligne et par courrier normal en cinq exemplaires, un original et quatre copies ainsi qu'une copie sous format électronique (CD-Rom, DVD or Flash memory). La copie électronique doit comporter exactement les mêmes documents que le format papier.

I. Identification du candidat : Informations sur les partenaires

- Informations sur l'organisme chef de file

Organisme chef de file	
Nom de l'organisme:	
Public ou privé	
Date de création :	
Adresse officielle:	
Pays d'enregistrement ;	
Statut juridique :	
Champ d'intervention :	
Mission et activités:	
Personne de contact	
Nom et prénom	
Qualité	
Tél de bureau :	
Tél mobile :	
E-mail :	

- Informations sur les partenaires

Nom de l'Organisme	
Public ou privé	
Date de création :	
Adresse officielle	
Pays d'enregistrement	
Statut juridique :	
Champ d'intervention :	
Mission et activités	
Personne de contact	
Nom et prénom	
Qualité	
Tél de bureau :	
Tél mobile :	
E-mail :	

Ajouter d'autres lignes s'il y a plus de partenaires.

II. Fiche signalétique du projet

- a. Nature du projet :
 - i. Création d'un centre PPP,
 - ii. Extension d'un centre PPP, lequel : nom du centre ?
 - iii. Reconversion d'un centre public en PPP, lequel : nom du centre ?
 - iv. Autre à préciser
- b. Secteur :
- c. Région :
- d. Province :
- e. Partenaires privés (pv1, pv2, ...)
- f. Partenaires publics (pb1, pb2, ...)
- g. Autres partenaires (pp1, pp2,...)
 - i. Partenaires techniques
 - ii. Autres (à préciser)
 - iii. Partenaires financiers
- h. Intégration des aspects Genre et Inclusion Sociale (oui, non)
- i. Budget global du projet (en \$ et/ou Dhs)
- j. Contribution des partenaires
- k. Budget des études préparatoires et des travaux de construction/réhabilitation
- l. Budget des équipements et matériel
- m. Budget de l'assistance technique
- n. Durée du projet (en mois)
- o. Disponibilité terrain/bâtiment pour les créations (oui, en cours d'acquisition, non)

III. Dossier administratif de soumission :

- Joindre les pièces administratives prouvant le statut juridique des partenaires de gouvernance publics et privés du projet
- Pour les créations et les extensions, joindre les preuves matérielles justifiant la disponibilité du terrain/bâtiment ou apporter des informations sur le processus de mobilisation du terrain et les délais impartis.
- Joindre un accord signé entre les partenaires qui prouve l'engagement de toutes les parties dans la conception et la mise en œuvre du projet (voir annexe 2).

IV. Analyse de la pertinence et de l'opportunité du projet (15 pages maximum, caractère Calibri, taille 11))

L'objectif de cette partie est de vérifier l'opportunité du projet. Il s'agit, en 15 pages maximum, de présenter les arguments qui justifient l'opportunité de mettre en place le projet (**voir annexe 4**), et en particulier les éléments ci-après :

- Donner un aperçu sur le secteur économique concerné, son évolution prospective et ses contraintes de développement. Dégager les implications sur les besoins en main d'œuvre qualifiée ;

- Présenter des informations sur l'analyse du marché du travail dans le secteur en termes de tendances d'évolution des principaux indicateurs et dégager les emplois qui présentent des problèmes d'inadéquation qualitative.
- Préciser comment s'articule le projet avec les stratégies sectorielles existantes et la stratégie nationale de la formation professionnelle ;
- Présenter des informations sur l'offre actuelle de formation en termes quantitatifs et qualitatifs et ses limites. Analyser en particulier le degré d'implication des professionnels dans le processus de prise de décision quant à l'ajustement de l'offre de formation aux besoins des entreprises du secteur et à leur évolution ;
- Donner des indications sur le degré d'insertion des lauréats de la formation professionnelle (désagréer par genre quand possible) dans les secteurs/filières en relation avec le ou les domaines visés par votre projet
- Justifier l'opportunité de la création/extension ou la reconversion du centre dans la région/localité choisie
 - o Déduire de ce qui précède le ou les problèmes spécifiques que le projet cherche à pallier. Préciser les leviers d'action ;
 - o Apporter des éléments d'information sur des projets proches réalisés ou en cours de réalisation qui constituent des initiatives qui inspirent votre proposition ;
 - o Identifier les besoins en compétences ;
 - o Donner des éléments sur l'offre de formation existante ;
 - o décrire l'environnement/tissu économique local, et analyser les capacités du secteur productif/tissu économique pour collaborer dans l'encadrement de la formation : l'organisation et la mise en œuvre de la formation alternée ou par apprentissage au sein du centre en question, accueil en stages, placements en emploi,...

V. Description du Projet

Compte tenu qu'il s'agit d'une phase de présélection de projets, le nombre de pages exigé pour la description du projet est de 15 pages maximum (hors CVs) avec caractère Calibri, taille 11. Les pages en plus ne seront pas examinées par les membres du panel d'évaluation

1. Objectifs et résultats attendus :

Présenter le projet dans ses grandes lignes en termes d'objectifs globaux, d'objectifs spécifiques, de résultats attendus. Il s'agit de présenter en particulier :

- La finalité du centre à créer /étendre ou à reconvertir au regard des besoins qualitatifs et quantitatifs du secteur comme défini dans l'analyse d'opportunité ci-haut ;
- Les différentes fonctions du centre (formation initiale, formation continue, accueil, information, orientation, évaluation et positionnement des candidats, formation, évaluation, validation et certification des formations, placement et suivi des stagiaires,...) ;
- Son implantation géographique et son environnement économique, social et en termes de clientèle potentielle ;
- Les cursus de formation proposés, les qualifications professionnelles visées (diplômes et certifications visés) le type de public visé et la durée de formation ;
- Le mode de formation (alternée /apprentissage, autres à préciser) ;

- Les flux d'entrée et de sortie des stagiaires par année et par niveau (désagréer par genre quand possible).

2. Programme physique du centre

- La configuration générale du centre ou le programme physique de l'opération :
 - La superficie globale (construite, autres espaces non construits)
 - Les locaux administratifs, d'accueil/suivi des stagiaires, de réunions, etc. (Nombre, caractéristiques et fonction,...) ;
 - Ateliers (Nombre et caractéristiques préliminaires, accès, conditions et spécificités à prendre en considération) ;
 - Salles de cours, théoriques, pratiques,...
 - Internat éventuel (dortoirs, cantine, séjour, etc. ;
- Le personnel par catégorie ;
- Les équipements et le matériel requis avec quelques indications sur leur conformité aux normes d'hygiène et de sécurité.
- L'état des lieux du centre s'il s'agit d'une réhabilitation

3. Principales activités :

Préciser le type d'activités prévues : construction, réhabilitation, équipement, élaboration des programmes, formation de formateurs, etc.

Activités	Sous-activité
I. Acquisition du terrain	
II. Construction/réhabilitation	Indiquer les études techniques nécessaires pour les travaux de construction/réhabilitation
	Indiquer les travaux de construction /réhabilitation (y compris contrôle technique des travaux)
III. Equipement des établissements	Indiquer la liste des équipements nécessaires
IV. Assistance technique	<p>Indiquer vos besoins d'assistance technique en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de programmes de formation initiale • Soft skills • Formation des formateurs • Recrutement du personnel du centre (à créer) • Assistance à la mise en route du centre • Développement et/ou mise en œuvre d'une stratégie/approche genre et inclusion sociale • Autres (à préciser)

V. fonctionnement de l'établissement	Citer les sous-activités correspondantes
Autres (à préciser)	

4. Mode de gouvernance proposé :

Il s'agit de présenter le modèle de gouvernance visé en explicitant les rôles et les responsabilités de chaque partenaire et le degré d'autonomie accordé au centre de formation concerné par la création/extension ou la reconversion et les modalités d'assurer sa soutenabilité post compact. Le soumissionnaire doit également mentionner la configuration juridique de ce mode de gouvernance.

5. Capacités des partenaires de gouvernance :

- **Expérience du candidat :**

Indiquer l'expérience du candidat (pour tous les partenaires de gouvernance) dans la gestion de la formation professionnelle et des projets similaires et en particulier dans la gestion de centres de FP.

- **Capacités du candidat :**

Indiquer l'équipe en charge du suivi de la mise en œuvre des activités du projet sous la coordination d'un chef de projet, et fournir les éléments d'information permettant d'évaluer les capacités de ces ressources humaines et leurs qualifications en fonction des rôles qui leur seront attribués dans la mise en œuvre du projet (Modèle de CV en Annexe 5). Il s'agit à ce niveau de l'équipe qui relève des partenaires de gouvernance appelée à gérer le centre post compact.

6. Intégration genre et inclusion sociale :

Présenter une note synthétique sur :

- L'approche qui sera adoptée pour adresser les considérations clés en matière de genre, en particulier l'accès des filles à des filières valorisantes, les conditions de formation favorisant leur rétention et le suivi post formation pour favoriser l'accès des filles au marché du travail.
- L'approche qui sera adoptée pour promouvoir l'inclusion sociale, en particulier pour favoriser l'accès des jeunes issus des couches sociales défavorisées à l'offre de formation proposée.

7. Aspects liés à l'environnement :

Le candidat est tenu de répondre aux questions suivantes :

	Oui /Non	Si oui : risque élevé (3), moyen (2) ou faible (1)
<p>Impact dû à l'acquisition/accès au foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que le projet requiert une expropriation et/ou une réinstallation temporaire ou définitive - Est-ce que le projet pourrait être la cause principale de la perte partielle ou totale de sources de revenus (population ayant des droits formels ou informels) ; 		
<p>Impact sur l'eau souterraine et de surface :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les déchets générés pendant la réalisation du projet ou durant sa mise en service auront un impact sur le milieu environnant et sur les eaux de surface ou souterraines ? 		
<p>Impact sur le bien-être des populations environnantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que le projet implique le déplacement des habitations ? - Est-ce que le projet expose la population ou des habitats aux inondations ? - Est-ce que le projet va générer des odeurs ou des nuisances sonores excessives pouvant indisposer les utilisateurs ou le voisinage ? 		
<p>Conformité avec le plan d'aménagement de la zone d'implantation du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que le projet est compatible avec l'utilisation des terrains environnants et aux dispositions des documents d'urbanisme en vigueur dans la localité concernée ? 		

<p>Conformité par rapport aux normes d'infrastructure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les travaux de réhabilitation nécessitent des autorisations préalables ? - Est-ce que les améliorations en infrastructure s'insèrent dans une logique de durabilité des investissements (changements climatiques, conception des bâtiments permettant une utilisation logique et efficiente des espaces, maintenance, etc...) ? 		Si oui les quelles ?
--	--	----------------------

8. Coût du projet et financement (Contribution des partenaires) :

Rubriques du budget	Montant en \$ US ou en DH		
	Financement MCC	Contribution candidat	Total
I. Acquisition du terrain			
II. Etudes techniques pour les travaux de construction/réhabilitation			
III. Travaux de construction /réhabilitation			
IV. Equipement des établissements			
IV.1. Equipements techniques de l'établissement			
IV.2. Autres types d'équipements			
V. Assistance technique			
V.1. Elaboration de programmes de formation et des guides d'appui			
V.2. Recrutement et formation du staff de l'établissement			
V.3. Communication / visibilité			
V.4. Orientation, suivi et accompagnement des stagiaires avant, en cours et après la formation			

V.6. Développement et mise en place de stratégies GIS, ESP et OHS			
V.7. Autres			
VI. Frais de fonctionnement de l'établissement			
Autres (à préciser)			
Montant total			
Part contribution			

VI. Renseigner la Check-list des constituants du dossier de candidature :

Le candidat doit vérifier que son offre est complète en renseignant la première colonne de la checklist

Avant d'envoyer votre proposition, merci de vérifier si le dossier est complet et s'il est conforme aux critères exigés par l'appel à projets.	Candidat Oui /Non	MCA-M Oui /Non
1. Les pièces administratives prouvant le statut juridique des partenaires du projet		
2. Le candidat a utilisé le formulaire du projet fourni en annexe de l'appel à projet et disponible online		
3. Toutes les parties du formulaire du projet ont été renseignées		
4. La proposition est rédigée en français		
5. La proposition est déposée en une copie originale et quatre copies		
6. Un CD-Rom, DVD ou Flash memory		
7. Le formulaire a été renseigné online		
8. Le montant du projet se situe entre 3 et 10 millions de \$US pour les créations et de 1 à 5 millions de \$US pour les extensions et les réhabilitations/reconversions		
9. La contribution du candidat est de 10 % au minimum		
10. Le CV du Chef de projet et de l'équipe projet du candidat		
11. Un accord préliminaire de partenariat signé par l'ensemble des partenaires attestant l'adhésion de ces derniers au projet		

12. Pour les créations et les extensions, les preuves matérielles justifiant la disponibilité du terrain/bâtiment ou apporter des informations sur le processus de mobilisation du terrain et les délais impartis sont jointes au dossier		
13. Une copie du rapport d'audit en français pour les deux dernières années		
14. La durée du projet ne dépasse pas 4 ans		

Annexe 2 : Formulaire de la déclaration de partenariat (à signer par chaque partenaire)

Nom du Projet :

Nom du partenaire :

Je soussigné, (nom du signataire), en qualité de....., avoir bien lu et compris les principes de bonnes pratiques du partenariat exposés ci-dessous auxquels j'adhère.

1. Je comprends que le partenariat est une relation de fond entre deux ou plusieurs organisations impliquant des responsabilités partagées dans la réalisation du projet financé par MCA-Morocco.
2. J'atteste avoir contribué à la conception du projet auquel j'adhère totalement ;
3. J'atteste avoir pris connaissance du rôle et des engagements qui me sont accordés dans le cadre du projet et m'engage à assumer pleinement mes responsabilités ;
4. J'autorise l'organisme chef de file et son représentant à signer la convention avec MCA-Morocco et à représenter notre organisme dans toutes les relations avec MCA-Morocco pour la mise en œuvre du projet ;

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition soumise à MCA-Morocco. Je m'engage à respecter les principes de bonnes pratiques de partenariat.

Nom :	
Organisation :	
Poste :	
Signature :	
Date et lieu :	

Annexe 3 : Eléments d'information servant pour le calcul de la rentabilité économique du projet

Les informations fournies dans cette section sont destinées à donner aux candidats une compréhension générale de l'analyse économique qui sera complétée pour chaque proposition de projet afin de déterminer sa viabilité globale. Ceci est complété à travers une analyse coûts-bénéfices (ACB), qui vise à examiner et à inclure tous les coûts engagés et les bénéfices engendrés par un établissement EFTP donné.

Cette analyse sera effectuée par MCA-Morocco sur la base des informations fournies dans la proposition de projet et également sur la base des données recueillies au moyen d'enquêtes officielles auprès des ménages, enquêtes sur l'emploi, etc. Il n'est pas nécessaire pour les candidats d'effectuer une analyse économique distincte pour leurs propositions. Cependant, les candidats devraient tenir compte de ces informations afin de s'assurer que les propositions répondent aux critères d'investissement du Compact.

Analyse Coûts-Bénéfices – Contexte et Processus

Conformément aux critères d'investissement du Compact, toutes les propositions éligibles sont soumises à une analyse économique, plus précisément, une ACB pour calculer le Taux de Rentabilité Économique (TRE). Les estimations du TRE reflètent le bien-fondé économique de l'investissement proposé, c'est-à-dire que les bénéfices sont supérieurs aux coûts pour la durée de l'investissement. Lorsque le Compact a été approuvé en septembre 2015, le TRE global estimé pour le Fonds Charaka était d'environ 15%, se fondant sur les meilleures données disponibles au moment de sa rédaction. L'ACB est une étape nécessaire dans le processus de sélection des bénéficiaires, et ce afin de maintenir le TRE anticipé et de rester au-dessus du minimum de 10% exigé par le Compact.

MCA-Morocco va effectuer une ACB préliminaire pour toutes les propositions de projet qui remplissent les conditions d'éligibilité avant la présélection du projet, puis une ACB plus détaillée pour les propositions présélectionnées après avoir soumis une proposition plus fine et plus détaillée (voir page 11, section 3 pour l'échéancier). MCA-Morocco effectuera également une ACB pour l'ensemble du portefeuille, ce qui comprend toutes les propositions ainsi que les coûts liés à la gestion du Fonds Charaka. Les propositions individuelles sélectionnées pour l'attribution des dons sont requises d'avoir un TRE d'au moins 10% et le TRE du portefeuille doit être d'au moins 12%. Pour l'ACB préliminaire, avant la présélection, les propositions ayant un TRE inférieur à 8% ne seront pas présélectionnées, mais il est possible pour celles ayant un TRE entre 8% et 10% d'avancer dans le processus s'il existe une justification ou un accord sur la façon dont le projet pourrait être ajusté afin d'atteindre le TRE minimum de 10% lors de la phase de sélection finale.

Récapitulatif sur l'utilisation de l'ACB :

Phase	Seuil du TRE – Propositions individuelles	Seuil du TRE – Portefeuille
Phase de Présélection / Note Conceptuelle	8% TRE	Le TRE du portefeuille sera calculé, mais un TRE d'au moins 12% ne sera pas appliqué.
Phase de Sélection finale	10% TRE	12% TRE pour le portefeuille

Analyse Coûts-Bénéfices – Quelles sont les informations utilisées ?

MCA-Morocco analysera les coûts, les bénéfices et les impacts potentiels du dossier de candidature final et des informations supplémentaires que les candidats fournissent suite aux évaluations de suivi menées par MCA-Morocco. Une variété d'informations seront prises en considération, telles qu'elles sont fournies par les candidats et également celles recueillies lors de la phase de diligence raisonnable, et provenant de sources de données externes et officielles, y compris les informations et données contextuelles sur le marché du travail qui démontrent le besoin pour un métier ou une compétence, le nombre d'étudiants à former et le niveau des salaires anticipés pour le secteur et les filières en relation avec le domaine visé par le projet.

Variables Critiques pour l'ACB

Comme indiqué plus haut et plus en détail ci-dessous, plusieurs informations sont nécessaires pour compléter l'ACB. Cependant, il existe certaines variables qui sont considérées comme étant les plus influentes et qui permettent de prouver la pertinence de l'investissement dans un établissement EFTP :

- Coûts des travaux de création, d'extension ou de reconversion des établissements EFTP
- Nombre de lauréats par cohorte (année)
- Salaire potentiel des lauréats – c'est à dire le degré d'insertion des lauréats dans les secteur/filières visé par le projet ainsi que leur salaire anticipé en comparaison avec leur salaire actuel si ils ne bénéficient pas de la formation.

Cette liste de variables clés indique que les propositions devraient viser à minimiser les coûts et à maximiser le nombre de bénéficiaires potentiels pendant toute la durée de l'investissement dans les établissements EFTP. De solides arguments économiques, basés sur la demande par le secteur privé pour ces lauréats et la probabilité d'insertion de ces lauréats avec des salaires plus élevés, doivent justifier le choix du secteur et des types de diplômes et/ou certifications. En outre, l'ACB prend compte de la durée de l'investissement (souvent 20 ans après l'investissement initial). Par conséquent, les propositions devraient aborder et intégrer pleinement les plans pour la durabilité de leur investissement afin de renforcer leurs propositions.

Analyse Coûts-Bénéfices : Aperçu sur les informations incorporées et échéancier

Cette section permet aux candidats d'avoir une idée sur les variables qui seront utilisées par MCA-Morocco lors de l'analyse coûts-bénéfices. Il s'agit simplement d'une référence pour aider les candidats à comprendre le type d'information qui sera pris en considération pour cette analyse, les liens avec les informations demandées dans d'autres sections de cet appel à projets ainsi que l'échéancier de ces coûts et bénéfices sur une période d'au moins 20 ans.

La liste suivante donne une idée des coûts du programme qui seront pris en compte dans l'analyse coûts-bénéfices effectuée par MCA-Morocco. La majorité de ces coûts seront engagés au cours des premières années de l'investissement, mais quelques-uns seront des investissements plus réguliers ou annuels qui sont nécessaires pour gérer et soutenir la durabilité des établissements EFTP.

- Création/extension et reconversion d'établissements EFTP
- Coût d'élaboration de nouveaux programmes de formation
- Formation des formateurs EFTP
- Les salaires supplémentaires du personnel de l'établissement EFTP ou tous les salaires si un nouvel établissement

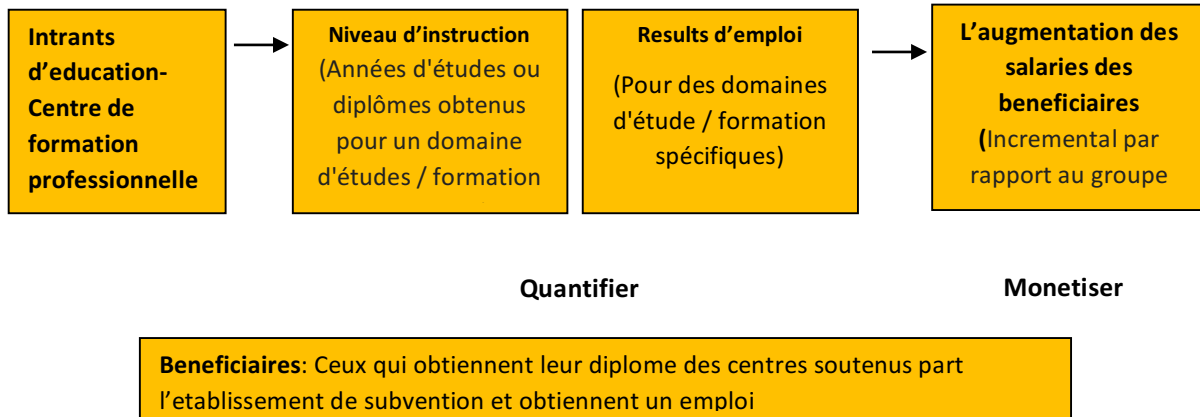
- Equipment et Matériel
- Matériel et équipement pour la formation hygiène/sécurité
- Évaluation et atténuation Environnementale et Sociale
- Frais scolaires supplémentaires des stagiaires (Coût potentiel selon l'établissement EFTP)
- Coûts de fonctionnement et d'entretien supplémentaires
- Autres coûts supplémentaires prévus

D'autre part, l'analyse coûts-bénéfices examinera et intégrera les informations suivantes pour calculer les bénéfices totaux des propositions au cours des 20 prochaines années.

- Taille de cohorte (cela peut changer dans le temps et selon les programmes offerts)
- Durée du (des) programme(s) d'étude proposé
- Nombre d'années prévues pour offrir le(s) nouveau(s) programme(s)
- La demande anticipée de l'industrie pour les lauréats (lien avec la justification économique)
- Emplois / postes que les lauréats des programmes actuels / similaires obtiennent, et le salaire moyen de ces emplois / postes
- Emplois / postes que les lauréats de l'établissement TVET proposé pourraient obtenir après avoir terminé le programme et le salaire moyen attendu pour ces emplois / postes
- Le taux actuel de chômage des lauréats des programmes existants ou leur taux d'insertion sur le marché du travail
- Le taux de chômage prévu des lauréats des programmes améliorés ou leur taux d'insertion sur le marché du travail
- Durée de chômage moyenne pour les lauréats de programmes actuels / similaires et durée prévu pour les lauréats des programmes de l'établissement EFTP proposé
- Le taux d'emploi actuel dans leur filière d'études
- Économies de coûts de formation générés pour les employeurs grâce à une formation EFTP améliorée
- Économies de coûts d'importation de main d'œuvre générés pour les employeurs grâce à une formation EFTP améliorée

Analyse Coûts-Bénéfices – En Perspective

Le diagramme ci-dessous fournit une vue simplifiée de la logique derrière le modèle d'analyse coûts-bénéfices et une définition des bénéficiaires.



Le tableau qui suit vise à décrire plus en détail les éléments clés du modèle pour aider à comprendre les coûts, les bénéfices et les informations prises en compte par l'ACB. Il donne également une meilleure compréhension de la façon dont l'information fournie dans d'autres sections de la proposition est liée à l'ACB et est intégrée pour déterminer la viabilité globale de l'investissement proposé.

Model de l'Analyse Coûts-bénéfices : EFTP

Projets Potentiels	Logique du Projet (Justification Économique)	Analyse Comparative (Que se passerait-il sans le projet ?)	Coûts inclus	Bénéfices inclus
<p>Création de nouveaux établissements EFTP</p> <p>Reconversion d'établissements existants</p> <p>Extension d'établissements existants</p>	<p><i>Générale:</i> les créations / extensions / reconversions d'établissements EFTP financés par le Fonds Charaka seront plus adaptés aux besoins du secteur privé en fournissant des compétences qui sont en demande, ce qui engendrera une augmentation de l'emploi à vie et des revenus pour leurs stagiaires.</p> <p><i>Spécifique:</i> Les candidats sont priés dans leur proposition de fournir la justification économique de leur programme - le lien entre les compétences spécifiques que les stagiaires de leur établissement EFTP vont acquérir et les besoins ou la demande identifiés pour ces compétences par le secteur privé</p>	<p>En ce qui concerne la justification du projet: les candidats doivent décrire le statu quo et ce qui se passerait en l'absence de leur investissement EFTP. Quelques exemples de ce qui se passerait en l'absence du financement du fonds:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.) Les établissements EFTP existants ne fourniraient pas de formation dans cette filière, ou si la formation existe, elle ne sera pas du même niveau pour cette filière 2.) Les établissements EFTP existants fourniraient une formation de qualité inférieure pour cette filière ou niveau de formation - par exemple en raison de l'équipement ancien, de la détérioration des installations, des liens faibles avec le secteur privé, etc. 3.) Les établissements EFTP existants n'ont pas la capacité d'accueillir l'équipement nécessaire ou suffisamment d'étudiants pour répondre à la demande actuelle du secteur privé 	<p>Chaque proposition aura un modèle qui comprend les coûts spécifiques du projet, comme décrit ci-dessous. Le Fonds Charaka aura un modèle de niveau supérieur qui comprend tous les dons du portefeuille.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.) Coûts pour création, extension, reconversion et équipement des établissements EFTP [coûts engagés par toutes les sources de financement - privés et publics] 2.) Coûts pour la Protection Environnementale et Sociale 3.) Coûts de fonctionnement et de maintenance (annuels) 4.) Frais de personnel (annuel) - y compris les coûts initiaux pour recruter et former les formateurs 5.) Coût d'opportunité: perte de revenus des stagiaires durant leur formation au sein de l'établissement 6.) Au niveau du Fonds: coûts de gestion du Fonds 	<ol style="list-style-type: none"> 1.) Augmentation du nombre d'années de scolarité - dans un domaine de formation spécifique [qualité de formation potentiellement meilleure] 2.) Augmentation de la probabilité d'insertion - en raison de l'acquisition de compétences qui sont étroitement liées à la demande du secteur privé 3.) Gains salariaux plus élevés sur l'ensemble de la vie active (supplémentaire: différence avec les gains salariaux sans cette formation)

Annexe 4 : outil d'analyse des besoins

Outil destiné aux soumissionnaires pour mener une enquête rapide sur les besoins en compétences

Contexte :

Dans le cadre des réponses des soumissionnaires à l'appel à projets, vous avez été invités à :

- Donner un aperçu sur le secteur économique, son évolution prospective et ses contraintes de développement.
- Identifier les implications pour les besoins en main-d'œuvre qualifiée ;
- Fournir des informations sur l'analyse du marché du travail dans le secteur en termes de tendances des indicateurs clés et identifier des emplois qui souffrent de pénurie de compétences sur les plans quantitatif et qualitatif ;
- Identifier les besoins en compétences du secteur par type d'emploi, en précisant les attentes des professionnels en termes de compétences tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Vous avez été invités à justifier la sélection de parcours / champs / spécialités spécifiques à offrir. MCA-Morocco souhaite avoir une idée précise sur la demande pour les programmes de formation professionnelle que vous proposez.

Vous serez en mesure de trouver des réponses à certaines des questions ci-dessus (par exemple, un «aperçu sur le secteur économique» pourra être obtenu sans mener une enquête), mais certaines questions nécessiteront d'obtenir, de rapporter et d'analyser des données sur les besoins en compétences.

Vous pouvez relever qu'il existe des données nationales au niveau sectoriel recueillies et publiées par le gouvernement. Certaines organisations d'employeurs, syndicats ou associations sectorielles collectent et publient également des données sur les besoins actuels et futurs en compétences. Certaines organisations internationales, telles que l'OIT ou le PNUD, disposeraient également de rapports publiés. Cependant, tout cela est susceptible d'avoir un caractère général et non spécifique à votre proposition.

Vous n'êtes pas tenu d'utiliser le document ci-dessous (facultatif), mais il précise, à titre indicatif, une façon de collecter et d'analyser les données qui justifieront pourquoi vous proposez un parcours, un domaine ou une spécialité spécifique.

Pourquoi avons-nous besoin de données sur les besoins en compétences ?

Une partie de la logique guidant le travail de MCA-Morocco dans le secteur de la formation professionnelle au Maroc est d'assurer l'alignement entre l'offre de formation professionnelle et la demande du secteur privé en compétences. Nous sommes convaincus que le rôle principal de la formation professionnelle est d'assurer que les entreprises et les employeurs, d'une manière générale, disposent des compétences dont elles ont besoin.

Quel est le contenu de l'outil présenté ci-dessous ?

1. Une description du processus d'enquête sur les besoins en compétences
2. Quelques questions suggérées
3. Quelques suggestions sur la façon de présenter et d'analyser les résultats

1. Le processus d'identification des besoins en compétences

Que ciblons-nous ?

Dans votre proposition, vous aurez identifié une proposition d'offre de formation professionnelle. Vous devez démontrer pourquoi cette proposition particulière répond aux besoins actuels et futurs des entreprises. Cela consiste à mener une enquête auprès des entreprises (petites et grandes), les syndicats, les associations professionnelles, les organismes gouvernementaux, etc. Votre choix des entités ou personnes à cibler dépendra du secteur avec lequel vous envisagez de travailler. Par exemple, de nombreux plombiers et égoutiers exercent leur métier dans le cadre des entreprises individuelles, mais ils peuvent également avoir une association professionnelle. D'autre part, les grandes compagnies (multinationales) dominent généralement le secteur des télécommunications. Les gouvernements peuvent également disposer d'informations sur les besoins en compétences dans l'avenir, car ils soutiennent le développement de nouvelles industries.

Différentes façons de recueillir les données.

Nous avons fourni quelques détails ci-dessous relatifs à un outil d'enquête, mais vous pouvez choisir d'autres méthodologies de travail afin de démontrer les besoins en compétences de votre projet. D'autres méthodologies/démarches pourraient inclure des rapports sur les résultats de :

- Groupes de discussion (focus groups)
- Réunions avec le secteur privé (réunions avec les entreprises)
- Recherche basée sur des rapports en relation avec les besoins en compétences, etc.

Nous n'avons aucune objection sur la façon avec laquelle vous justifierez votre proposition, mais nous avons besoin que vous fournissiez des données pouvant être interrogées et analysées.

2. Questionnaire

Il existe plusieurs façons d'obtenir des données auprès des entreprises et du secteur privé. Un questionnaire peut être envoyé par courrier électronique, renseigné durant une interview ou en ligne. Les questions standards permettent la consolidation des rapports et la réalisation des analyses.

Tout prestataire de formation professionnelle (et la plupart des départements des ressources humaines dans les grandes entreprises) devrait tout naturellement se pencher sur les besoins en compétences. Les prestataires de formation professionnelle devraient connaître les compétences requises par les employeurs qu'ils desservent et devraient savoir quel pourcentage de leurs diplômés obtiennent des emplois.

Les données de qualité requièrent plusieurs sources d'information. Ainsi, vous devez planifier le nombre d'entretiens ou de questionnaires que vous avez besoin de renseigner. Cela dépendra du secteur que vous ciblez et des ressources mobilisées.

Voici des questions que vous pourriez envisager de demander aux entreprises. La liste ci-dessous est donnée à titre indicatif. Votre secteur aura des besoins particuliers et vous serez amenés à développer une autre série de questions adaptée à votre cible.

Objectif

:

Ces questions courtes et ciblées sont destinées à vous aider à fournir des informations sur la façon dont votre organisation et le secteur s'assurent qu'ils ont les compétences et la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin pour fonctionner.

Questions	Que voudrions-nous obtenir par cette question ?
1. Parlez-nous de votre entreprise (ou du rôle et de la nature de votre organisation). Par exemple, combien d'employés, de sites ?, Que fait votre entreprise ou votre organisation ?	Il s'agit d'informations de base génériques sur l'entreprise. Un canevas pourrait être développé pour recueillir cette information et pourrait être adapté à toutes les enquêtes.
2. Quels sont les domaines de compétences dont vous avez besoin (des basiques aux seniors, actuellement et à l'avenir) et comment identifiez-vous les compétences dont vous avez besoin ?	Cette question cherche à comprendre exactement quelles sont les compétences requises par l'entreprise. Généralement, les gestionnaires énuméreront simplement les emplois ou les noms d'emploi. Mais ici, nous voulons essayer de comprendre la compétence intrinsèque à un emploi. Par exemple, un emploi ou un poste serait «assistant de ventes», mais les compétences pourraient inclure «s'engager avec les clients, communiquer sur le lieu de travail afin de soutenir les résultats de l'équipe et des clients, équilibrer et sécuriser le terminal du point de vente, travailler efficacement dans un environnement de service à la clientèle ' etc. C'est ce niveau de compétences dont nous avons besoin.
3. Employeurs : quel est le potentiel pour les employés de développer des compétences en exerçant leurs métiers ?	Si les compétences sont facilement acquises au travail, pourquoi avons-nous besoin d'une proposition de formation ?
4. Comment évalueriez-vous les compétences de vos superviseurs dans le développement de celles des ouvriers pour être plus productifs ? Les superviseurs reçoivent-ils une formation pour améliorer leurs compétences de supervision ?	Certains des problèmes de déficit de compétences peuvent être un signe de mauvaise gestion ou supervision. On peut poser des versions de ces questions du point de vue des superviseurs et des employés.
5. Où obtenez-vous les compétences dont vous avez besoin ?	Il existe diverses façons d'obtenir ces compétences, telles que le recours aux intermédiaires de recrutement, la formation interne, l'embauche de diplômés, etc.

Questions	Que voudrions-nous obtenir par cette question ?
6. Recrutez-vous pour des compétences professionnelles spécifiques ou pour des compétences comportementales ?	Il s'agit de compétences spécifiques (comme un mécanicien capable de réparer les freins) et de compétences génériques (comme la résolution de problèmes, la politesse, la capacité de travailler avec d'autres). Nous voulons savoir comment celles-ci sont valorisées par les employeurs
7. Pouvez-vous disposer des compétences dont vous avez besoin pour votre entreprise (quel besoin actuel et futur, avez-vous également des chiffres sur les besoins en compétences ?	Une fois que les compétences requises ont été identifiées (celles qui sont nécessaires maintenant et celles qui le seront à l'avenir), les entreprises peuvent-elles disposer de ces compétences ? Il s'agit d'une question ouverte, qui peut déboucher sur un certain nombre de réponses. C'est une question clé, car elle peut fournir des données directes sur les pénuries de compétences et les besoins en compétences.
8. Travaillez-vous avec des prestataires de formation ?	Existe-t-il des partenariats en place ? Si c'est le cas, comment ont-ils été développés et comment fonctionnent-ils ?
9. <i>Supprimez des questions qui ne conviennent pas à votre secteur ou à votre industrie et en rajoutez d'autres qui conviennent.</i>	

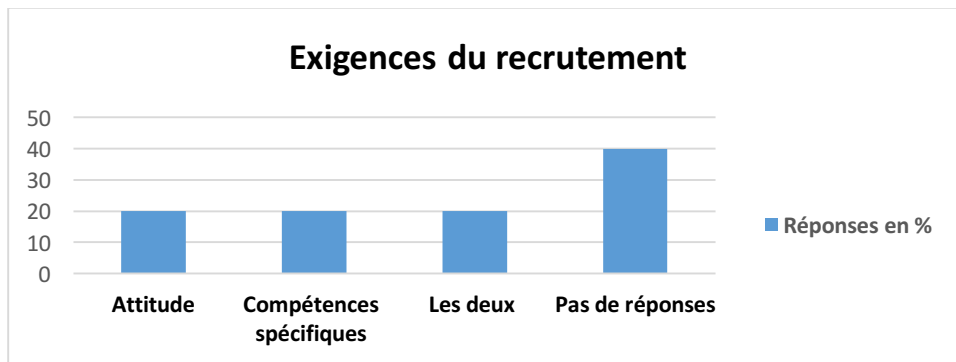
3. Reporting et analyse des résultats

Une série de questions standards vous permettra de dresser un rapport sur les résultats. Vous pouvez également avoir une section qui fournit des informations générales obtenues lors de l'enquête ou des commentaires spécifiques faits par les entreprises. Vous pouvez obtenir des données provenant de diverses sources comme nous l'avons mentionné ci-dessus, mais toutes les données doivent être rapportées et analysées pour qu'elles soient utiles.

Voici quelques rubriques utiles pour un rapport sur les besoins en compétences :

Rubriques utiles	Quelques commentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Quel est l'objectif de cette enquête ? 	<p>Cette enquête sert à appuyer votre proposition de projet. Plus particulièrement, elle devrait fournir des données et des analyses qui montrent clairement une demande de compétences que vous proposez.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Résumé exécutif 	<p>Résumez vos résultats ici. Énumérer les principaux résultats d'une manière courte et succincte.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Qu'avions-nous fait dans l'enquête ? 	<p>Lister ce que vous avez fait. Qui avez-vous approché ? Comment avez-vous déployé l'enquête ? etc.</p>
<p>Analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelle est la demande de compétences dans les domaines que nous proposons ? ▪ Comment disposent-ils de ces compétences maintenant ? ▪ Quels sont les principaux problèmes rencontrés dans la recherche des bonnes compétences pour l'entreprise ou l'industrie ? ▪ Pourquoi notre proposition est la bonne réponse à ces besoins en compétences ? 	<p>Vous devez analyser les données que vous avez collectées. À partir des résultats de votre enquête et des données que vous avez recueillies, que pouvez-vous dire au sujet des besoins en compétences ? Comment pouvez-vous justifier le projet que vous proposez ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Données rapportées 	<p>Rapportez question par question ce que vous avez trouvé.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Listez chaque question et rapportez les données consolidées. Vous pouvez utiliser un graphique ou une table, mais rappelez-vous que c'est le récit qui accompagne les données qui est important. 	<p>Voir ci-dessous un exemple de la façon dont vous pourriez rapporter Q 6.</p>

Q 6 : Recrutez-vous pour des compétences professionnelles spécifiques ou recrutez-vous pour des compétences comportementales ?



Q 6 : Les répondants à cette question indiquent que 20% des entreprises recrutent pour l'attitude, 20% pour les compétences spécifiques et 20% pour les deux. Il est évident que l'attitude et les compétences spécifiques sont évaluées de manière égale par les entreprises marocaines. L'attitude et les compétences spécifiques forment un employé complet ; Il est donc essentiel que ces attributs soient disponibles afin de relever les défis de compétences dans le pays. Nous avons conçu notre support de cours et nos évaluations pour focaliser sur les compétences spécifiques liées à l'emploi ainsi que sur l'attitude.

Annexe 5 : Modèle de CV

Curriculum Vitae

1. Poste proposé : _____
2. Nom : _____
3. Prénom : _____
4. Date de naissance :/...../.....
5. Lieu de naissance : _____
6. Nationalité : _____
7. Formation et diplômes :

Diplôme	Etablissement	Ville /Pays	Année d'obtention

8. Appartenance à une association professionnelle : _____
9. Expérience dans d'autres pays (citer les pays) : _____
10. Compétences Linguistiques (indiquer le niveau de connaissance : faible, moyen, bon) :

Langue	Niveau de Maîtrise		
	parlé	écrit	lu
Arabe			
Français			
Anglais			
Autre			

11. Les compétences clés pertinentes pour le projet

12. Expériences professionnelles

Etablissement	
Période	Du Au
Poste occupé	
Missions et responsabilités

Etablissement	
Période	Du Au
Poste occupé	
Missions et responsabilités

Etablissement	
Période	Du Au
Poste occupé	
Missions et responsabilités

Etablissement	
Période	Du Au
Poste occupé	
Missions et responsabilités

Etablissement	
Période	Du Au
Poste occupé	
Missions et responsabilités

13. Références : Prière de fournir au moins les coordonnées de 3 personnes à contacter pour les expériences professionnelles que vous estimez le plus significatives par rapport au poste proposé

Entité	Nom	Poste	Tél

14. Certification :

Je soussigné, certifie en mon âme et conscience que ce CV me décrit correctement, ainsi que mes qualifications et mon expérience. J'affirme par la présente que je suis capable et disposé à travailler pour le projet [Titre du projet] en tant que [Titre du poste] pour la durée prévue dans le projet.

Signature :

Date :